

D'après le représentant de la famille Muna, le jugement d'hérédité a été fait pour permettre à leur sœur cadette d'obtenir un crédit dans les livres d'Afriland First Bank, agence de Bamenda. Le 19 février 2018 Ama Tutu Muna la petite sœur d'Akere Muna a décidé de porter plainte contre ses frères pour détournement de succession.

Elle a à cet effet saisi le tribunal de grande instance du Mfoundi. Dans sa plainte elle affirme ignorée l'existence du jugement d'hérédité N°399 rendu le 18 juillet 2002. Elle déclare n'avoir eu connaissance de l'existence de ce jugement quand elle a entrepris son action en justice

pour obtenir l'ouverture de succession.

Bernard Muna a récemment démontré que leur petite sœur était au courant du document qu'elle conteste aujourd'hui. Il a présenté une correspondance datant du 29 octobre 2002 que la plaignante a envoyé à son banquier. «Monsieur le Directeur général nous avons l'honneur de vous confirmer (en vertu des pouvoirs que nous confèrent le jugement d'hérédité et la procuration notariée) que votre contrat de bail est renouvelé dans les mêmes conditions pour un loyer mensuel de 450 000 Fcfa pour compter de la présente notification.

A cet effet, vous voudrez bien virer dans le compte Femi, les arriérés de loyer couvrant la période allant de janvier 2002 à décembre 2002. Par ailleurs nous vous remercions de nous faire une avance de loyer pour une période de 24 mois allant de janvier 2003 à décembre 2004», peut-on lire dans la correspondance.

Avec l'élément sus évoqué les observateurs ne comprennent pas la raison pour laquelle le 7 juin 2018, le Tribunal de première instance (TPI) de Bonanjo à Douala a déc

actucameroun.com